



AVIS DE COURSE

FOILIES DE LA SRSP

Société des Régates de Saint-Pierre Quiberon

Grade 5A

27 et 28 juin 2026



Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 19H00 le 20 juin 2026 sur le site de la SRSP :
<http://www.srsp.fr/regate/>

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <http://www.srsp.fr/regate/>

et sur le groupe WhatsApp : <https://chat.whatsapp.com/Fg0HbXmInK5GI9QMuoSGIF>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 **La compétition est ouverte le samedi et/ou le dimanche (en fonction du type d'épreuve)** à tous les bateaux et planches des classes Moth à foils, Birdyfish, Wing, Technowindfoil, Kitefoil, Wing foil et tout autre type de bateau à foils solitaire ou en équipage de 2 personnes.

Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant en ligne le formulaire d'inscription et en réglant les droits requis, à

https://stpierre.axyomes.com/client/regate_1.php?3468479591a1deb17b93535d335b284e=1647071641

Date limite pour l'inscription en ligne : le 26/06/2026 18H00.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les concurrents retardataires pourront s'inscrire sur place :

- le samedi 27 juin 2026 à partir de 09H30 et jusqu'à 11H30,

DROITS À PAYER

5

Les droits sont les suivants :

	Droits d'inscription jusqu'au 20 juin	Droits après le 20 juin
<i>Samedi</i>	20 €	25 €

<i>Dimanche</i>	15 €	20 €
<i>Les 2 jours</i>	30 €	40 €

6 PROGRAMME

6.1

Programme à terre :

Confirmation d'inscription : au club house de la SRSP.

Date	De	À
27 juin 2026	09H30	12H00

6.2

Samedi :

- 1° signal d'avertissement à 14H00.
- Aucun signal d'avertissement sera fait après 17H30.
- Cocktail à partir de 18H30 dans le club house de la SRSP

Dimanche :

- 11H00 : rassemblement à la SRSP des concurrents intéressés par les activités proposées : un raid, une épreuve de vitesse et/ou un slalom.

CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT : sans objet

8

LIEU : voir annexe A

9

LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront :

- Le samedi de type parcours construits. Les parcours seront précisés dans les IC.
- Le dimanche, un raid puis un slalom et/ou une épreuve de vitesse (Run).

10

SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11

CLASSEMENT

11.2

Une course validée le samedi est nécessaire pour valider la compétition.

12

BATEAUX ACCOMPAGNATEURS : sans objet

13

BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS : des bateaux peuvent être loués auprès de la SRSP. Se renseigner d'ici le 1° juin au plus tard.

14

PROTECTION DES DONNÉES

14.1

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés

(Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 **ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :

- Samedi : 3 premiers du classement général

17 **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Président du comité de course : Jérôme Ledoyen

Arbitre : Alain Chenebault.

Pour plus d'informations, contacter Philippe Blanquefort.

Tel. : 06.85.21.22.79.

pblanquefort@yahoo.fr

